

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 09
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le vendredi 9 mars à 14h30, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 5 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur GIRARD Stéphane, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS : 4

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Marc PARISSET

ABSENTS : 3

Édouard BOS, Patrick HUSTACHE, Michel JORCIN

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Établissement du budget primitif 2018

Monsieur Stéphane GIRARD, Maire,

considérant l'approbation du Compte administratif 2017 et l'adoption de l'affectation des résultats 2017,

propose à l'assemblée un Budget primitif 2018 qui s'établit comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes et dépenses	87 702,75 €	403 464,23 €	491 166,98 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le Budget primitif 2018 tel que présenté ci-dessus, et charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Stéphane GIRARD

